Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_013-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 26 janvier 2026	N° DE L'ACTE : CA- 2026-013

Le lundi 26 janvier 2026, à 16H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 13 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 66 – Procurations : 10 – Voix délibératives : 76

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, Didier DERU, Françoise DESPRES, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Mathilde PILLOT, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Yann GODET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Françoise LEOST-TREMEL, Dominique PERCHE, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Olivier NOEL, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Olivier BOIXIERE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : René DEGRENNE pouvoir à Brigitte BALAY- MIZRAHI, Yannick HELLIO pouvoir à Didier LECHIEN, Matthieu JOUNEAU pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Alain BROMBIN pouvoir à Loïc LORRE, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Arnaud CARRE pouvoir à Michel DAUGAN, Patrick BARRAUX pouvoir à Michel DESBOIS, Sylvie VADIS pouvoir à Thierry ORVEILLON, Solenn MESLAY pouvoir à Yves BRUNET, Cécile METAYE-BRUNET pouvoir à Marie-Claire DOUENAT

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_013-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 26 JANVIER 2026	DELIBERATION
	Direction Cohésion sociale et citoyenneté	N° DE L'ACTE : CA- 2026-013
CULTURE		
Objet : Lecture publique - Ludothèque - Nouveaux tarifs		

Rapporteur : Monsieur Didier IBAGNE

Il est proposé de revoir les tarifs appliqués aux usagers du Réseau des bibliothèques LIRICI, des bibliothèques d'intérêt communautaire et de la ludothèque communautaire.

- Réseau des bibliothèques LIRICI :
    - Renouvellement de la carte de prêt LIRICI en cas de perte ou de vol dans l'ensemble des bibliothèques du réseau : Gratuit.

- Bibliothèques d'intérêt communautaire (Broons, Caulnes et Plélan-le-Petit) :
    - Consultation sur place et prêt de documents : Gratuit,
    - Accès WIFI et Internet : Gratuit,
    - Animations proposées : Gratuit,
    - Pénalités en cas de détérioration ou non restitution de documents :
        - En priorité, rachat d'un document équivalent par l'usager (hors DVD),
        - Si le rachat n'est pas effectué, application d'un prix forfaitaire selon le type de documents :
            - 20 € livre
            - 50 € beau-livre (documentaire, livre artistique...)
            - 6 € revue
            - 15 € CD
            - 50 € DVD
            - 150 € liseuse et boîte à histoires
            - 2 € partition

    - Particularités de la bibliothèque de Broons :
        - Photocopies/impressions dans le cadre de l'espace numérique :
            - A4 N&B : 0,20 €
            - A4 couleur : 0,40 €
            - A3 N&B : 0,40 €
            - A3 couleur : 0,80 €

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_013-DE

- Vente de documents issus du désherbage :

  1ère cession de vente (1ère demi-journée ou 1ère journée) :
  1 document : 1 €

  2ème cession de vente (2ème demi-journée ou 2ème journée) :
  3 documents : 1 €

  Lot de 10 magazines : 1 €

- Ludothèque communautaire (Plancoët) :
  - Jeu sur place : Gratuit,
  - Emprunt de jeux (hors jeux surdimensionnés) : 35 € par an (de date à date) par famille ou personne individuelle,
  - Moyens de paiement : espèces, chèques, bons loisirs de la CAF 22, dispositifs communaux,
  - Modalités de prêt : trois jeux pour une période maximale de trois semaines,
  - Accueil de groupes dits « spécifiques » de Dinan Agglomération (de types IME, classes ULIS, foyers de vie...) : Gratuit, dans la limite des créneaux disponibles,
  - Emprunt de jeux par des structures du territoire de Dinan Agglomération (hors jeux surdimensionnés) – écoles, garderies, bibliothèques, ALSH, associations... : 40 € par an pour 24 jeux, prêts d'une durée de 6 semaines environ,
  - Les services de la ludothèque sont gratuits pour les services de Dinan Agglomération ou dans le cadre de la mise en place d'une action menée en partenariat avec la ludothèque,
  - En cas de non-restitution d'un jeu : remplacement par un jeu neuf équivalent ou facturation au prix d'achat,
  - En cas de perte de pièces : remplacement des pièces ou facturation au prix d'achat.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2018-671 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 29 octobre 2018 définissant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°CA-2025-085 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 mai 2025 approuvant les tarifs des bibliothèques d'intérêt communautaire.

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_013-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** la gratuité du renouvellement de la carte de prêt LIRICI en cas de perte ou de vol dans l'ensemble des bibliothèques du territoire,

- **Approuver** les tarifs des bibliothèques d'intérêt communautaire (Broons, Caulnes et Plélan-le-Petit) à compter du 1er février 2026 comme définis ci-dessus,

- **Approuver** les tarifs de la ludothèque d'intérêt communautaire de Plancoët à compter du 1er février 2026 comme énumérés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstentions : 3)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 28 janvier 2026

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION